



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question au Gouvernement n° 161

Texte de la question

INDUSTRIE TOURISTIQUE AUX ANTILLES

M. le président. La parole est à M. Joël Beaugendre, pour le groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.

M. Joël Beaugendre. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Un article paru samedi dernier dans la presse parisienne titrait : « Le groupe Accor plaque les Antilles ». Il se référait à une lettre adressée au Président de la République par le premier exploitant hôtelier mondial, implanté depuis trente ans en Guadeloupe et en Martinique. Cet article faisait état de la détermination de ce groupe à quitter progressivement ces deux départements.

Cinq motivations sous-tendent la décision d'Accor : les carences de desserte aérienne ; les conditions d'accueil et de service jugées insuffisantes ;...

M. Maxime Gremetz. Le profit !

M. Joël Beaugendre. ... l'existence outre-mer d'un RMI incitant à l'inactivité ; le coût élevé du travail par rapport à celui des îles avoisinantes - à cet égard, une campagne du groupe Accor intitulée « Envie de rêver » s'affiche sur les panneaux publicitaires parisiens pour promouvoir la destination Cuba ; enfin, le climat social particulièrement tendu.

Comme il fallait s'y attendre, cette annonce, faite au moment même du départ de la Route du Rhum, a provoqué la colère tant des professionnels du tourisme que des salariés, tout en aiguisant le malaise social. Ce sont d'ailleurs les acteurs de cette tension sociale qui, en Guadeloupe, tirent aujourd'hui prétexte de la teneur de cette déclaration pour déclencher une grève générale, se livrant à une surenchère dans la perspective des élections prud'homales prochaines.

L'industrie touristique des départements des Antilles françaises occupe un rang essentiel dans nos économies insulaires, au même titre que la production agricole. Or nous constatons que ces deux piliers sont aujourd'hui en crise. Tous les voyants sont au rouge dans le secteur du tourisme. Ni la loi d'orientation pour l'outre-mer, ni la loi Paul, n'ont pu redynamiser ce secteur.

Il m'apparaît important qu'une mission parlementaire sur le tourisme puisse, à l'initiative de la commission des affaires économiques, se rendre dans nos départements, afin d'apporter des éléments de réponse apaisants et constructifs.

M. le président. Auriez-vous l'amabilité de poser votre question, monsieur Beaugendre ?

M. Patrick Braouezec. Il passe la mesure, monsieur le président !

M. Joël Beaugendre. Monsieur le secrétaire d'Etat, le 24 septembre dernier, vous avez tenu avec la ministre de l'outre-mer, Mme Brigitte Girardin, une réunion de travail pour examiner les conditions de relance du tourisme outre-mer.

M. Patrick Braouezec. La question !

M. le président. Monsieur Braouezec !

M. Joël Beaugendre. Aussi, Mme Louis-Carabin et moi-même souhaitons connaître le plan de mesures d'urgence que vous et Mme Brigitte Girardin compte adopter pour relancer l'industrie touristique aux Antilles. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

M. Léon Bertrand, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, je vous remercie pour cette question, qui reflète bien la grande préoccupation qui traverse actuellement le secteur touristique en Guadeloupe, préoccupation à laquelle les médias font d'ailleurs largement écho depuis une semaine.

Je voudrais malgré tout rappeler que si la situation est préoccupante en Guadeloupe, elle n'est cependant pas explosive. Dans ce contexte bien défini, la position du groupe Accor m'apparaît, comme à vous d'ailleurs, excessive et complètement décalée par rapport à la réalité. Je tiens à affirmer ici, solennellement, que je ne l'approuve pas. Je suis d'ailleurs en train de négocier, en vue de la faire évoluer.

Néanmoins, cette position met en évidence une réalité qu'il ne faut pas éluder. Il faut avoir le courage de regarder les choses en face : si depuis quelque temps, il y a une baisse de la fréquentation touristique - moins 20 % en 2001 -, ce n'est pas seulement dû aux problèmes du transport aérien et au vieillissement des infrastructures, mais aussi aux fréquents mouvements sociaux qui, malheureusement, viennent souvent gâcher les séjours des touristes.

M. Guy Teissier. Oui !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Face à cette situation, Brigitte Girardin et moi-même sommes en train d'élaborer un plan d'action, dont j'aurai l'occasion de dévoiler le contenu à la mi-décembre, lorsque je me rendrai en Martinique et en Guadeloupe. Je rappelle d'ailleurs que la ministre de l'outre-mer prépare aussi une loi de programme sur quinze ans, qui comportera plusieurs volets consacrés au tourisme.

Mais tout cela, aussi important soit-il, ne suffira pas. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont toujours été connues pour l'accueil chaleureux qu'elles réservaient aux visiteurs et pour le sens du partage de leurs populations. Il n'en demeure pas moins que les grèves à répétition *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle)* finissent par créer des conditions défavorables.

C'est la raison pour laquelle il faut absolument renouer au plus vite les fils du dialogue social car, sans paix sociale, aucun plan d'action ne sera viable.

M. Patrick Ollier. Très juste !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Pour terminer, je rappellerai que le coût du travail restera toujours plus élevé aux Antilles qu'à Cuba et à Saint-Domingue, par exemple. Seule la qualité permettra de tirer vers le haut le produit touristique et de faire en sorte que cet élément économique soit intéressant pour l'ensemble de nos populations. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Joël Beaugendre](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 161

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 2002